

Réponse du Distributeur à l'engagement n° 25

Engagement n° 25 (demandé par l'AQCIE-CIFQ)

Fournir les projections de l'évolution du nombre d'abonnements par catégorie de clients pour les années 2026 à 2028 (Engagement n° 16, N.S., Vol. 3).

Et le cas échéant, procéder à une révision des pièces B-0028 à B-0030 portant sur la répartition des coûts. (Engagement n° 17, N.S., Vol. 3).

Réponse à l'engagement n° 25 :

1 Le Distributeur ne dispose pas de prévisions sur l'évolution du nombre d'abonnements
2 pour les catégories de consommateurs autres que pour le secteur résidentiel.

3 Par ailleurs, le Distributeur juge important de clarifier que le maintien constant du
4 facteur de répartition FR8 n'induit pas que le nombre d'abonnements par catégories de
5 consommateurs demeure constant dans le temps, mais plutôt que la répartition relative
6 des abonnements par catégories de consommateurs ne devrait pas subir de variations
7 significatives sur la période couvrant les années 2026 à 2028.

8 Pour rappel, dans le cadre de la répartition du coût de service, l'utilisation du nombre
9 d'abonnements vise exclusivement à calculer le facteur de répartition FR8 qui reflète la
10 proportion relative de chaque catégorie consommateurs (en %). L'hypothèse
11 sous-jacente à l'utilisation de données historiques du nombre d'abonnements et leur
12 maintien sur le cycle tarifaire est justifiée par le fait que les proportions relatives
13 associées à ceux-ci, malgré l'évolution des valeurs absolues du nombre
14 d'abonnements sur le cycle tarifaire, devraient demeurer stables dans le temps.

15 À titre illustratif, une hausse de 100 % du nombre d'abonnements au tarif L et un gel du
16 nombre d'abonnements des autres catégories de consommateurs auraient un impact
17 marginal sur le facteur de répartition FR8, notamment celui associé au tarif L qui
18 passerait de 0,004 % à 0,008 %. Les variations résultantes des proportions relatives
19 des autres catégories de consommateurs sont également marginales.

20 Ainsi, le maintien constant des proportions relatives du nombre d'abonnements par
21 catégories de consommateurs FR8 sur la période couvrant les années 2026 à 2028 est
22 adéquat et conforme aux principes de la méthode de répartition du coût de service
23 approuvés par la Régie. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Distributeur
24 ne dépose pas de révision aux pièces B-0028 à B-0030.